



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 11 avril 2025 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Étaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjointes,
Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à M. Clément SERVAT,
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

30 - CONVENTION POUR PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT AVEC LA COMMUNE D'ORIN

La commune d'Orin a fait une demande auprès de la régie d'assainissement pour une assistance technique dans l'exécution des tâches d'entretien des installations d'assainissement (réseaux, station).

Ces prestations font déjà l'objet de conventions avec d'autres collectivités de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour diverses missions.

Il convient de règlementer cette assistance technique par le biais d'une convention présentée en annexe.

Cette convention pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières relatives aux interventions sur les installations d'assainissement de la collectivité par le personnel communal avec mise à disposition de son matériel.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni en Mairie d'Oloron Sainte-Marie le 25 mars 2025,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

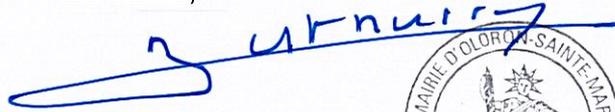
- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour prestation d'assainissement ci-annexée avec la Mairie d'Orin, et à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2025




Le Maire,



Bernard UTHURRY

